

Agrandissement du site d'enfouissement de Silverberry

Résumé du projet

08-088-20W6M

Présenté en vertu de la

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)

Présenté par :

Tervita Corporation

Février 2016





1.0 Renseignements généraux et personnes-ressources

1.1 – Nature du projet désigné et emplacement proposé

Tervita Corporation (Tervita) possède et exploite le site d'enfouissement sécuritaire de Silverberry (le site d'enfouissement) qui est situé approximativement 50 km au nord de Fort St. John en Colombie-Britannique (C.-B.). Le site d'enfouissement a été construit à l'origine en 2003 et comprend actuellement sept cellules d'enfouissement. Une cellule supplémentaire sera construite en vertu de l'approbation existante, pour une capacité totale approuvée de 6 000 000 tonnes. Le site d'enfouissement est construit sur des terres privées au 08-088-20W6M. Seuls les déchets pétroliers, forestiers et industriels solides, non sécurisés (non dangereux) et certains déchets sécurisés (dangereux) de même type sont acceptés pour élimination au site d'enfouissement (voir la section 2.0). Le site d'enfouissement possède une autorisation PR 17150 du ministère de l'Environnement (MdE) de la C.-B. et une autorisation PAC WD02-01 du Bureau d'évaluation environnementale (BEE) de la C.-B.

Tervita a demandé une modification des autorisations PR 17150 et PAC WD02-01 afin d'agrandir le site d'enfouissement épuisé, ce qui augmentera d'environ 30 ans la vie utile du site d'enfouissement. Le projet d'agrandissement proposé (le projet) comprend sept nouvelles cellules d'une capacité totale de 6 000 000 tonnes construites par étapes sur des terres franches appartenant actuellement à Tervita. Le projet n'augmentera pas la capacité d'admission du site d'enfouissement, mais augmentera plutôt la capacité totale.

Comme pour l'empreinte du site d'enfouissement existant, le projet est proposé sur des terres privées dont la plus grande partie a été déboisée et cultivée antérieurement. Le projet est situé immédiatement à l'est de l'empreinte du site d'enfouissement actuel, soit à 08-088-20W6M. Ces terres ont fait l'objet d'une évaluation des incidences environnementales dans le cadre de la demande d'approbations originale présentée au MdE et au BEE. La zone du projet et les éléments connexes sont montrés dans le plan détaillé du site.



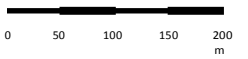
Octobre 2015

PLAN DÉTAILLÉ DU SITE REMPLACEMENT DE LA CAPACITÉ DU SITE D'ENFOUISSEMENT SÉCURITAIRE SILVERBERRY DE TERVITA

661198

- Route d'accès aux ressources
- Remplacement proposé de la capacité
- Cellule proposée
- Cellule existante
- Dépôt de terre

ÉCHELLE : 1:7 000



CH2MHILL.

Zone UTM 18 N
Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, et la GIS User Community; Routes: 195 Inc., 2015.

Tous les droits réservés. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou à l'absence d'erreurs associées aux données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit lui-même. Les utilisateurs sont priés de noter qu'il est possible qu'il y ait des erreurs dans les données.

Cartographie par : WL	Vérification par : HC
--------------------------	--------------------------





1.2 – Renseignements sur le promoteur

Le nom du projet désigné est le « Projet de remplacement de la capacité du site d'enfouissement de Silverberry ». Les renseignements sur le promoteursont les suivants :

Nom et adresse du promoteur :

Tervita Corporation
140, 10^e Avenue SE, bureau 500
Calgary (Alberta) T2G 0R1

Chef de la direction de Tervita :

Chris Synek
Chef de la direction
csynek@tervita.com
B : (403) 231-1139

Personne-ressource principale pour le projet :

Peter Nelson
Conseiller, Environnement et réglementation
pnelson@tervita.com
B : (403) 234-4875

1.3 – Consultation d'autres parties, y compris des groupes autochtones

En collaboration avec le BEE, les activités de consultation ont été divisées en un plan de consultation publique et un plan de consultation des Premières nations.

Plan de consultation publique

Le plan de consultation publique utilisera un rayon de 3,2 km pour la consultation et un rayon de 5 km pour la communication d'avis afin de dresser la liste des principaux groupes d'intervenants. Les élus municipaux locaux seront également avisés. Les résidences immédiates ainsi que l'emplacement du projet désigné par rapport aux éléments existants sont indiquées dans la carte de la vue d'ensemble régionale.





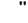


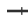








Octobre 2015

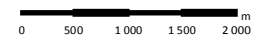
APERÇU RÉGIONAL

REMPLACEMENT DE LA CAPACITÉ DU SITE D'ENFOUISSEMENT SÉCURITAIRE SILVERBERRY DE TERVITA

661198

-  Agrandissement latéral proposé
-  Site Silverberry existant
-  Installations énergétiques
-  Observation connue de poissons
-  Résidence
-  Pipeline existant
-  Route
-  Chemin de fer
-  Cours d'eau
-  Ligne de transmission
-  Ville/Village
-  Réserve indienne/Établis. des Premières nations
-  Plan d'eau
-  Terres humides

ÉCHELLE : 1:70 000



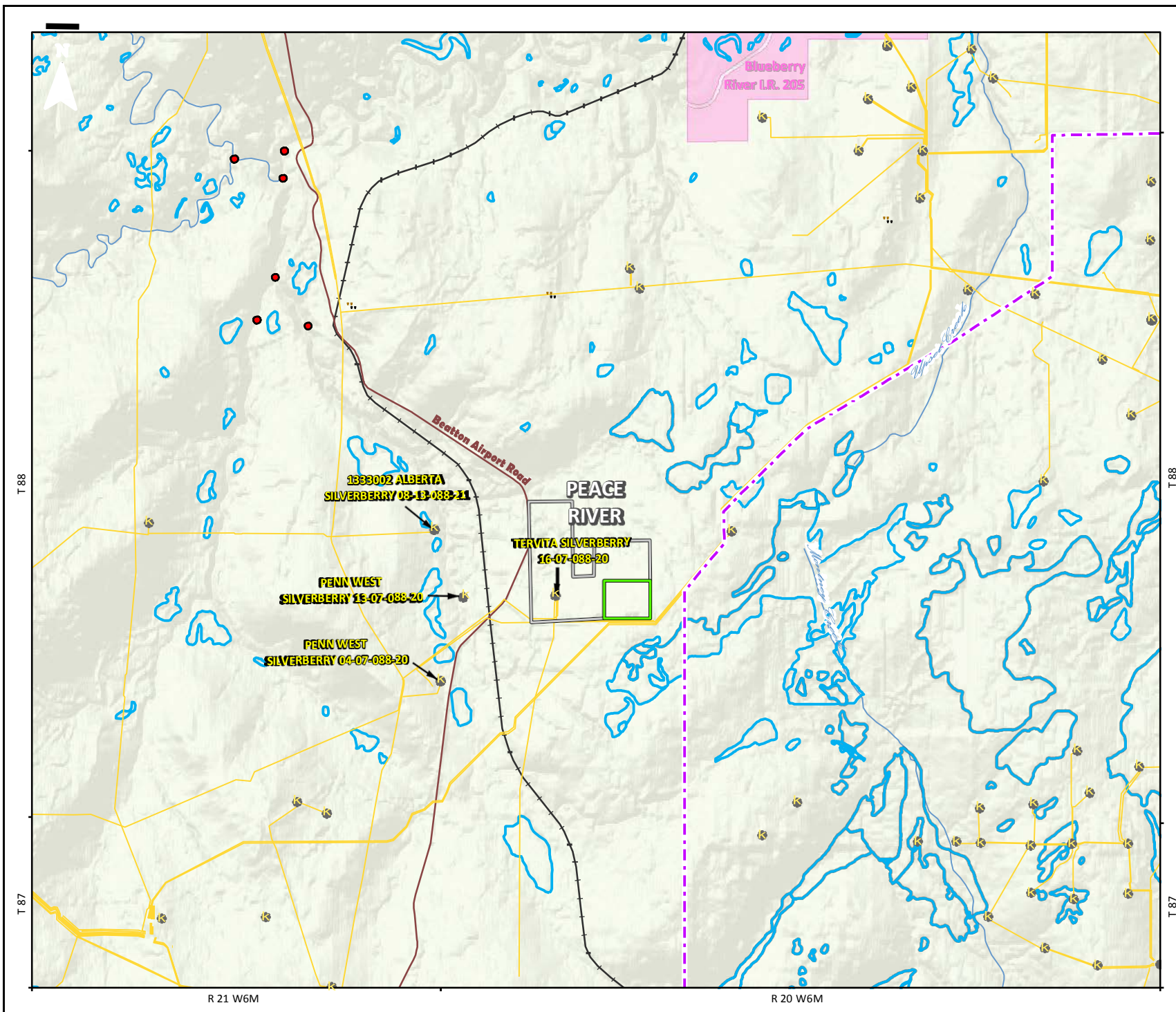
(Approximation de tous les emplacements)

CH2MHILL

Zone UTM 10 N
 Exposition : TERVA Environmental Consultants 2008;
 Installations énergétiques et pipelines : IHS Inc. 2015;
 Observation de poisson : BC MOE 2011; Résidence : CH2 M 2015; Routes : NRCan 2014; Chemin de fer : NRCan 2012;
 Hydrologie : NRCan 2007-2011; Ligne de transmission : BC Hydro 2011; Ville : IHS Inc. 2014; Réserve indienne : Gouvernement du Canada 2015; Terres humides : BC Forests, Lands and Natural Resource Operations 2008.

Noter qu'aucun raison ne permet de croire qu'il y a des erreurs associées aux données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit lui-même. Les utilisateurs sont priés de noter qu'il est possible qu'il y ait des erreurs dans les données.

Cartographie par : WL Vérification par : HC





Trousse d'information

Tervita fera livrer par messenger des trousse d'information sur le projet aux résidents à l'intérieur d'un rayon de 3,2 km, ainsi qu'aux élus municipaux locaux. Les trousse seront envoyées par la poste à d'autres intervenants vivant dans un rayon de 3,2 km à 5 km et seront disponibles aux séances d'information prévues et sur le site Web de Tervita. Les renseignements fournis dans la trousse de consultation publique contiendront, au minimum, ce qui suit :

- un aperçu du projet;
- une carte de l'emplacement et de l'empreinte;
- le calendrier proposé;
- les considérations environnementales;
- les considérations de sécurité; et
- les personnes-ressources de Tervita.

Séance(s) d'information

Tervita organisera au moins deux séances d'information publiques officielles (portes ouvertes) à un endroit situé à une distance raisonnable du projet, l'emplacement possible le plus près étant Buick (C.-B.). Des employés de Tervita chargés de la gestion du projet et des experts en la matière seront présents afin de fournir des renseignements, répondre aux questions et consigner les commentaires du public. Les séances d'information seront annoncées dans le ou les journaux locaux, et des avis seront envoyés par la poste aux résidents, occupants, propriétaires fonciers et autres parties intéressées (intervenants) dans le rayon désigné pour la communication d'avis. Tervita prendra en note les questions et les commentaires ainsi que les réponses et le suivi. Des formulaires de rétroaction seront disponibles aux séances d'information pour les participants désirant faire une demande de matériel supplémentaire ou pour ceux préférant la correspondance écrite.

Tervita s'est donné pour objectif de collaborer avec les intervenants et les parties intéressées susceptibles d'être touchés afin de connaître les effets négatifs des activités du projet de Tervita. Tervita veut également :

- engager les consultations au début du processus de planification de la modification;
- déterminer de quelle façon les intervenants et les parties intéressées souhaitent être consultés, et permettre une certaine flexibilité dans la manière et dans la forme sous laquelle les consultations sont faites et les avis envoyés (p. ex. rencontres en personne, groupes de travail, brochures, lettres, appels téléphoniques, courriels, envoi postal ou sites Web);
- s'assurer que les intervenants et les parties intéressées ont une compréhension exacte de la modification et ont la possibilité de donner leur avis;
- communiquer dans un langage simple;
- accorder suffisamment de temps pour examiner la documentation sur la modification;
- répondre adéquatement aux préoccupations soulevées;
- viser à éviter, à réduire, à atténuer ou à gérer en temps opportun les effets recensés au moyen du processus de consultation.



Plan de consultation des Premières Nations

Depuis juillet 2014, Tervita participe à des discussions préliminaires avec certaines Premières Nations au cours desquelles elle s'emploie à acquérir une compréhension des questions, des préoccupations et des intérêts qui se rattachent aux activités du projet. Tervita continuera de consulter les Premières Nations visées par le Traité n° 8 de la C.-B. Les collectivités des Premières Nations du Traité n° 8 identifiées par le BEE sont les suivantes :

- Premières Nations de Blueberry River;
- Première Nation de Doig River.

Bien qu'elles n'aient pas été nommées par le BEE, Tervita continuera de communiquer avec les Premières Nations du Traité n° 8 additionnelles suivantes, de les informer et de leur fournir des avis :

- Première Nation de Halfway River;
- Première Nation de West Moberly;
- Première Nation de Saulteau;
- Premières Nations de Prophet River;
- Bande indienne de McLeod Lake;
- Première Nation de Fort Nelson.

1.4 – Exigences réglementaires d'autres instances

Le site d'enfouissement est actuellement exploité en vertu des permis suivants :

- Permis du MdE : PR 17150 (modifié en février 2012);
- Permis du BEE : PAC WDO2-01 (15 juillet 2002).

Le projet est assujéti à une évaluation environnementale conformément à la *Environmental Management Act* de la C.-B. et aux *Reviewable Project Regulations*. Une description du projet a été soumise au BEE en février 2014, le BEE reconnaissant le projet comme étant susceptible d'examen.

1.5 – Présence d'une étude environnementale

Le projet désigné n'aura pas lieu dans une région autorisée par le gouvernement fédéral qui a fait l'objet d'une étude environnementale comme confirmé oralement auprès de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) le 10 août 2015.



2.0 Renseignements sur le projet

2.1 – Description générale en vertu du *Règlement désignant les activités concrètes*

En 2002, Tervita (anciennement CCS Inc.) a obtenu des autorisations du BEE et du MdE. Le BEE a délivré le permis PAC WD02-01 et le MdE a délivré le permis PR 17150 pour la construction et l'exploitation du site d'enfouissement. Tervita a demandé à modifier les permis PAC WD02-01 et PR 17150 afin d'intégrer une zone additionnelle d'approximativement la même taille que le site d'enfouissement de 25 hectares original, ce qui augmenterait d'environ 30 ans la durée utile du site. Le projet désigné est considéré comme une activité figurant dans le Règlement désignant les activités concrètes de l'ACEE conformément à la section 2.2 de la description du présent projet.

2.2 – Dispositions de l'annexe du *Règlement désignant les activités concrètes*

Comme pour les précédentes communications et comme il a été jugé dans une lettre officielle envoyée par l'ACEE le 6 août 2015, le paragraphe 30 de la loi s'applique au projet de Tervita puisque le projet a été jugé susceptible d'examen selon les critères suivants : « *la construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une installation utilisée exclusivement pour le traitement, l'élimination ou le recyclage de déchets dangereux, ou l'agrandissement d'une installation qui entraînerait une augmentation de sa capacité de production de plus de 50 %* ».

Tervita reconnaît l'interprétation de l'ACEE concernant le paragraphe 30. Tervita est heureuse de fournir à l'ACEE les renseignements suivants sur les activités du site d'enfouissement à titre de contexte pour l'examen du projet. Le site d'enfouissement Silverberry n'est pas utilisé exclusivement comme installation pour déchets dangereux. Comme le montre le tableau 2-1, une grande partie des déchets ne sont pas dangereux (non dangereux selon les normes provinciales et fédérales).



Tableau 2-1 : Volumes des déchets dangereux et non dangereux au site Silverberry de Tervita (2014)

Substance	Volume total (tonnes)	Volume non dangereux (%)	Volume dangereux (%)	Critères de danger provinciaux applicables	Critères de danger fédéraux applicables
Catalyseur sans soufre	343,25	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Catalyseur avec soufre	69,11	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Ciment	2 019,14	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Matériaux de construction et de démolition	184,40	31,05	68,95	-Huiles usées, teneur > 3 % -Benzène, toluène, éthylbenzène et(ou) xylènes lixiviable (BTEX) -Point d'éclair < 60,5 °C	-Substance TMD, solides contenant des liquides inflammables, classe 4.1 -Substances avec toluène, éthylbenzène et xylènes s'élevant à 100 mg/kg ou plus -Substances avec benzène produisant un lixiviat dont la concentration est égale ou supérieure à 0,5 mg/l
Sol contaminé (produit chimique/solvant)	610,64	45,33	54,67	-Huiles usées, teneur >3 % -Benzène, toluène, éthylbenzène et(ou) xylènes lixiviable (BTEX) -Point d'éclair < 60,5 °C	-Substance TMD, solides contenant des liquides inflammables, classe 4.1 -Substances avec toluène, éthylbenzène et xylènes s'élevant à 100 mg/kg ou plus -Substances avec benzène produisant un lixiviat dont la concentration est égale ou supérieure à 0,5 mg/l
Sol contaminé (pétrole brut/condensat)	28 432,98				
Sol contaminé (mercure/métaux)	6 931,11				
Sol contaminé (pesticide/herbicide)	0,00				
Sol contaminé (eau produite/salée)	35 230,80				
Sols contaminés (carburants/huiles raffinés)	16 735,90				
Sols contaminés (soufre)	205,44				
Absorbant d'humidité	4,17	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Sable de fractionnement (non radioactif)	154,03	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Cendres d'incinération/tampon	6 518,82	98,36	1,64	-Cendre de bois incinéré > pH 8	-Substance TMD, solides corrosifs, classe 8
Sable produit	38,21	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Matériaux de fosse de brûlage	29 530,04	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Matières contaminées aux hydrocarbures	11 432,67	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Boues résiduaires de chaux	238,02	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Matière de traitement contaminée	6 172,69	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Soufre	1 252,75	69,28	30,72	-Huiles usées, teneur > 3 % - Benzène, toluène, éthylbenzène et(ou) xylènes lixiviable (BTEX) -Point d'éclair < 60,5 °C	-Substance TMD, solides contenant des liquides inflammables, classe 4.1 -Substances avec toluène, éthylbenzène et xylènes s'élevant à 100 mg/kg ou plus -Substances avec benzène produisant un lixiviat dont la concentration est égale ou supérieure à 0,5 mg/l
Déchets industriels variés	37 690,38	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Résidus de forage contenant des hydrocarbures	273 564,65	20,36	79,64	-Huiles usées, teneur > 3 % -Benzène, toluène, éthylbenzène et(ou) xylènes lixiviable (BTEX) -Point d'éclair < 60,5 °C	-Substance TMD, solides contenant des liquides inflammables, classe 4.1 -Substances avec toluène, éthylbenzène et xylènes s'élevant à 100 mg/kg ou plus -Substances avec benzène produisant un lixiviat dont la concentration est égale ou supérieure à 0,5 mg/l
Résidus de forage (gel/produits chimiques)	17,355,56				
Résidus de forage (produits chimiques avancés)	49 559,34				
Matière radioactive naturelle	16 775,32	5,73	94,27	-Huiles usées, teneur > 3 % -Benzène, toluène, éthylbenzène et(ou) xylènes lixiviable (BTEX) -Point d'éclair < 60,5 °C	-Substance TMD, solides contenant des liquides inflammables, classe 4.1 -Substances avec toluène, éthylbenzène et xylènes s'élevant à 100 mg/kg ou plus -Substances avec benzène produisant un lixiviat dont la concentration est égale ou supérieure à 0,5 mg/l
Élimination des revêtements intérieurs imperméables	1 348,42	100,00	0,00	s.o.	s.o.
Total :	542 397,84	38,09	61,91	s.o.	s.o.



Seuls des déchets solides pétroliers, forestiers et industriels non dangereux et certains déchets dangereux de même type sont acceptés pour élimination au site d'enfouissement. Afin de déterminer la part de déchets dangereux et de déchets non dangereux, Tervita a examiné les critères provinciaux et fédéraux. En 2014, approximativement 40 % des déchets acceptés au site d'enfouissement étaient non dangereux. Des 60 % des flux de déchets restants qui avaient le potentiel d'être dangereux, seulement une petite partie a été jugée dangereuse.

Au niveau fédéral, les déchets dangereux sont déterminés au moyen du *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses*. Par conséquent, seuls les flux de déchets suivants acceptés sur le site d'enfouissement peuvent se révéler dangereux (selon les concentrations) :

- sols contaminés (pétrole brut/condensat);
- sols contaminés (carburants et huiles raffinés);
- matières de fosse de brûlage;
- matières contaminées aux hydrocarbures;
- résidus de forage contenant des hydrocarbures;
- cendres d'incinération/tampon.

Les flux de déchets énumérés ci-dessus composent approximativement 60 % des déchets acceptés au site d'enfouissement, dont seulement une partie répond aux critères de déchets dangereux. La capacité du site d'enfouissement d'accepter des déchets dangereux est très limitée comparativement à d'autres sites d'enfouissement sécuritaires en Alberta.

2.3 – Éléments connexes au projet désigné

Aucun autre nouveau bâtiment ni aucune autre nouvelle structure ne seront ajoutés au site d'enfouissement dans le cadre du projet. Les structures existantes comprennent un dispositif de pesage, un poste de pesage, un bâtiment Quonset et un réservoir pour ravitailler l'équipement en carburant. Le projet remplacera la capacité du site d'enfouissement par un volume supplémentaire de 6 000 000 tonnes et augmentera la durée utile du site pour soutenir l'activité économique régionale.

Afin d'augmenter la capacité, six cellules de tailles différentes seront utilisées. La construction des cellules sera progressive : lorsqu'une cellule sera remplie, la prochaine sera construite. À mesure que chaque cellule sera construite, les systèmes d'imperméabilisation et de collecte du lixiviat seront raccordés afin de produire un système d'imperméabilisation continu sous l'ensemble de la zone d'agrandissement. Cela permettra d'aménager la zone d'agrandissement en une masse d'enfouissement contiguë, au lieu de poches individuelles (pratique courante dans la construction de sites d'enfouissement). De plus, le remplacement de la capacité se fera de manière à avoir une zone tampon sécuritaire de 50 m de largeur sur la propriété appartenant à Tervita, entourant la zone active du site d'enfouissement.



Construction

La construction de la première cellule commencera dès que cela sera possible une fois que les autorisations de projet et les contraintes saisonnières le permettront. On estime pouvoir commencer les travaux de construction à l'été 2017. La période de construction pour la première cellule sera d'environ deux mois, et commencera par des travaux de terrassement majeurs, se poursuivra par l'installation du système d'imperméabilisation et se terminant par l'installation des systèmes de collecte du lixiviat.

L'équipe de construction sera composée d'ingénieurs de projet, de spécialistes en installation de système d'imperméabilisation et d'entrepreneurs pour les travaux généraux de terrassement. L'effectif total variera de 5 à 20 personnes, selon l'étape de construction. Il n'y aura pas de baraquement de chantier sur place. Le personnel de construction sera probablement hébergé à Fort St. John (C.-B.).

Exploitation

Seuls les déchets pétroliers, forestiers et industriels solides non sécurisés (non dangereux) et certains déchets sécurisés (dangereux) de même type sont acceptés pour être éliminés au site d'enfouissement. Les déchets alimentaires de tiers ou d'autres déchets facilement biodégradables ne sont pas acceptés. Il ne devrait pas avoir de gaz produits par la décomposition de déchets enfouis en raison de la nature des déchets solides. Le site d'enfouissement a recours à des procédures précises avant d'accepter et de traiter les déchets entrants afin de s'assurer que seuls des déchets approuvés sont acceptés.

Des odeurs d'hydrocarbures pourraient être parfois présentes à proximité de la zone d'enfouissement active, mais ne devraient pas être perçues aux limites du site. Les émissions sont négligeables et seulement attribuables à la machinerie lourde sur les lieux.

Le lixiviat du site d'enfouissement sera recueilli et entreposé dans des bassins artificiels munis d'un revêtement intérieur imperméable, puis transporté par camion à l'extérieur du site à des fins d'élimination dans des puits d'injection. Un tiers fournit les services de camionnage alors que Tervita possède et exploite les puits et les sites d'injection. Les puits d'injection d'eau sont autorisés par la B.C. Oil and Gas Commission (OGC) et le MdE de la C.-B. pour l'élimination de déchets non dangereux. Aucun changement ne sera apporté aux sites ou puits d'injection en raison de l'agrandissement du site d'enfouissement puisque le ou les sites existants ont la capacité de gérer le tout. On s'attend à ce que les volumes de lixiviat demeurent constants puisque les cellules d'enfouissement sont remplies progressivement afin de réduire la production de lixiviat.



Fermeture

Un nouveau plan de fermeture a été soumis à l'examen du MdE en mars 2015. Les coûts de fermeture du site d'enfouissement ont été mis à jour en 2015, et la caution appropriée a été fournie aux autorités provinciales de la C.-B. Comme l'exige le permis du MdE, Tervita doit mettre à jour les coûts de fermeture du site d'enfouissement annuellement et ajuster la garantie financière. À la fin de sa vie utile, le site d'enfouissement sera désaffecté et les activités post-fermeture commenceront. Les activités post-fermeture se dérouleront pendant au moins 25 ans après la fermeture du site d'enfouissement.

2.4 – Émissions, déversements et déchets

Les émissions, les déversements et les déchets qui seront produits dans le cadre de la construction et de l'exploitation sont résumés dans le tableau 2-2.

Tableau 2-2 : Émissions, déversements et déchets produits par le site d'enfouissement

Type de déchet	Source	Phase	Emplacement
Émissions atmosphériques (SO _x , NO _x et matières particulaires)	Émissions provenant de l'équipement de construction pendant la construction du site d'enfouissement et poussière provenant des routes	Construction et exploitation	Ensemble des voies d'accès du site d'enfouissement et zone d'agrandissement
Rejet liquide	Accumulation d'eau de surface	Construction et exploitation	Bassin d'eaux pluviales
Lixiviats	Eau entrant en contact avec les déchets dans le site d'enfouissement	Exploitation	Cellules d'enfouissement non recouvertes entreposées dans un bassin de sédimentation de lixiviat muni d'un revêtement intérieur imperméable
Huile usée	Provenant de l'équipement au site d'enfouissement	Construction et exploitation	Réservoir d'huile usée
Déchets solides municipaux	Activités quotidiennes du site d'enfouissement	Construction et exploitation	Immeubles d'exploitation



2.4 – Calendrier du projet

On prévoit que la dernière cellule de l’empreinte du site d’enfouissement existant sera construite et remplie au maximum de sa capacité d’ici 2018. Tervita estime que toutes les modifications seront en place d’ici le printemps 2017m et que les travaux de construction commenceront à l’été 2017. Un calendrier est présenté dans le tableau 2-3.

Tableau 2-3 : Calendrier du projet

Phase du projet	Activités	Date
Permis du BEE et du MdE obtenus	Délivrance de permis	Printemps 2017
Équipement mobilisé vers le site	Transport	Printemps 2017
Construction de l’agrandissement du site d’enfouissement	Défrichage des terres, excavation, nivellement, mise en dépôt des matériaux excavés, compactage et installation du revêtement intérieur imperméable	Été-automne 2017
Démobilisation de l’équipement	Transport	Automne 2017
Exploitation du site d’enfouissement	Excavation, nivellement et compactage	2017-2047
Fermeture ou agrandissement futur	Voir la section 2.3	2047



3.0 Emplacement du projet

3.1 – Coordonnées du site d'enfouissement

Le site d'enfouissement se trouve à la latitude 56.626814 et à la longitude -121.157348.

Carte/plans du site

Le remplacement de capacité conceptuel est illustré dans le plan détaillé du site et montre un total de six cellules proposées. En 1963, les terres ont été achetées du ministère provincial des Terres de la Couronne (C.-B.). Entre 1970 et 1972, la partie sud du bloc A, section 8 et le bloc B, section 7 ont été défrichés. L'évaluation archéologique effectuée en 2002 a jugé la zone comme ayant un faible potentiel archéologique.

La carte de la vue d'ensemble du projet et la carte du territoire du Traité n° 8 montrent l'emplacement des résidences, des terres domaniales et des terres désignées. Il n'y a pas de terres domaniales à proximité sauf la réserve des Premières Nations de Blueberry. Le projet est situé dans le territoire des Premières Nations visées par le Traité n° 8 comme l'illustre la vue d'ensemble du territoire du Traité n° 8.







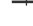



EARTH MATTERS

Octobre 2015

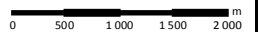
APERÇU DU PROJET

REMPLACEMENT DE LA CAPACITÉ DU SITE D'ENFOUISSEMENT SÉCURITAIRE SILVERBERRY DE TERVITA

661198

-  Agrandissement latéral proposé
-  Site Silverberry existant
-  Résidence
-  Route
-  Chemin de fer
-  Cours d'eau
-  Réserve indienne/Établis. des Premières nations
-  Tenure des terres de la Couronne

ÉCHELLE : 1:70 000



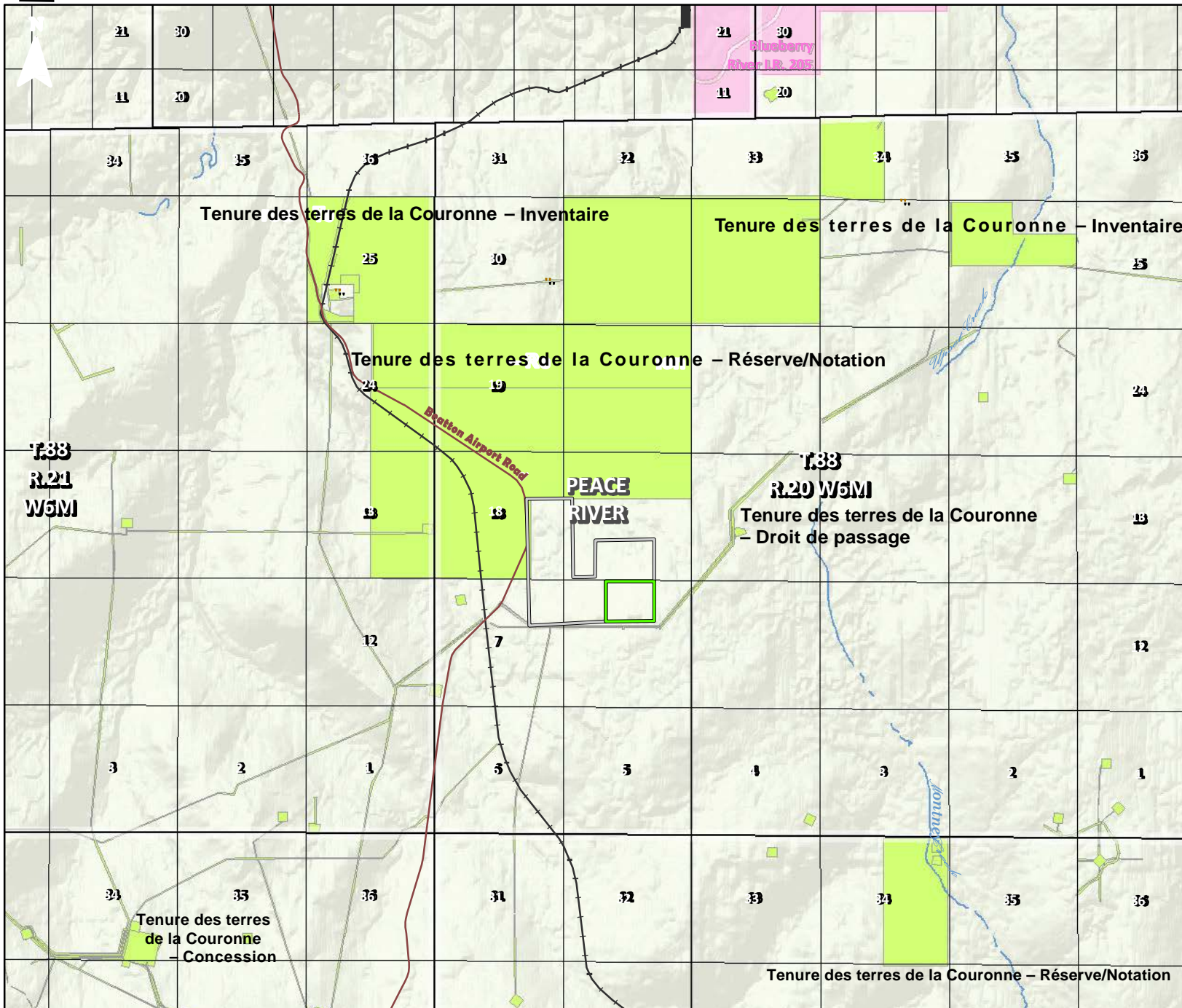
(Approximation de tous les emplacements)

CH2MHILL.

Zone UTM 18 N
 Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, et la G IS User Community; Routes : NRCan 2014; Chemin de fer : NRCan 2012; Cours d'eau : NRCan 2007-2011; Réserve indienne : Gouvernement du Canada 2015; Tenure des terres de la Couronne : BC MFLNRO 2008; Résidence : CH 2M 2015.

Il n'est pas garanti que les données de ce produit ou de ce produit lui-même, les utilisateurs ont pris de noter qu'il est possible qu'il y ait des erreurs dans les données.

Cartographie par : WL	Vérification par : HC
--------------------------	--------------------------





EARTH MATTERS

Octobre 2015

TERRITOIRE DU TRAITÉ N° 8

PROJET DE DEMANDE DE MODIFICATION DU SITE D'ENFOUISSEMENT SILVERBERRY DE TERVITA

661198

Zone du projet

Autoroute

Chemin de fer

Ville/village

Frontière province

Territoire Traité n° 8

Plan d'eau

ÉCHELLE : 1:4 000 000



(Approximation de tous les emplacements)

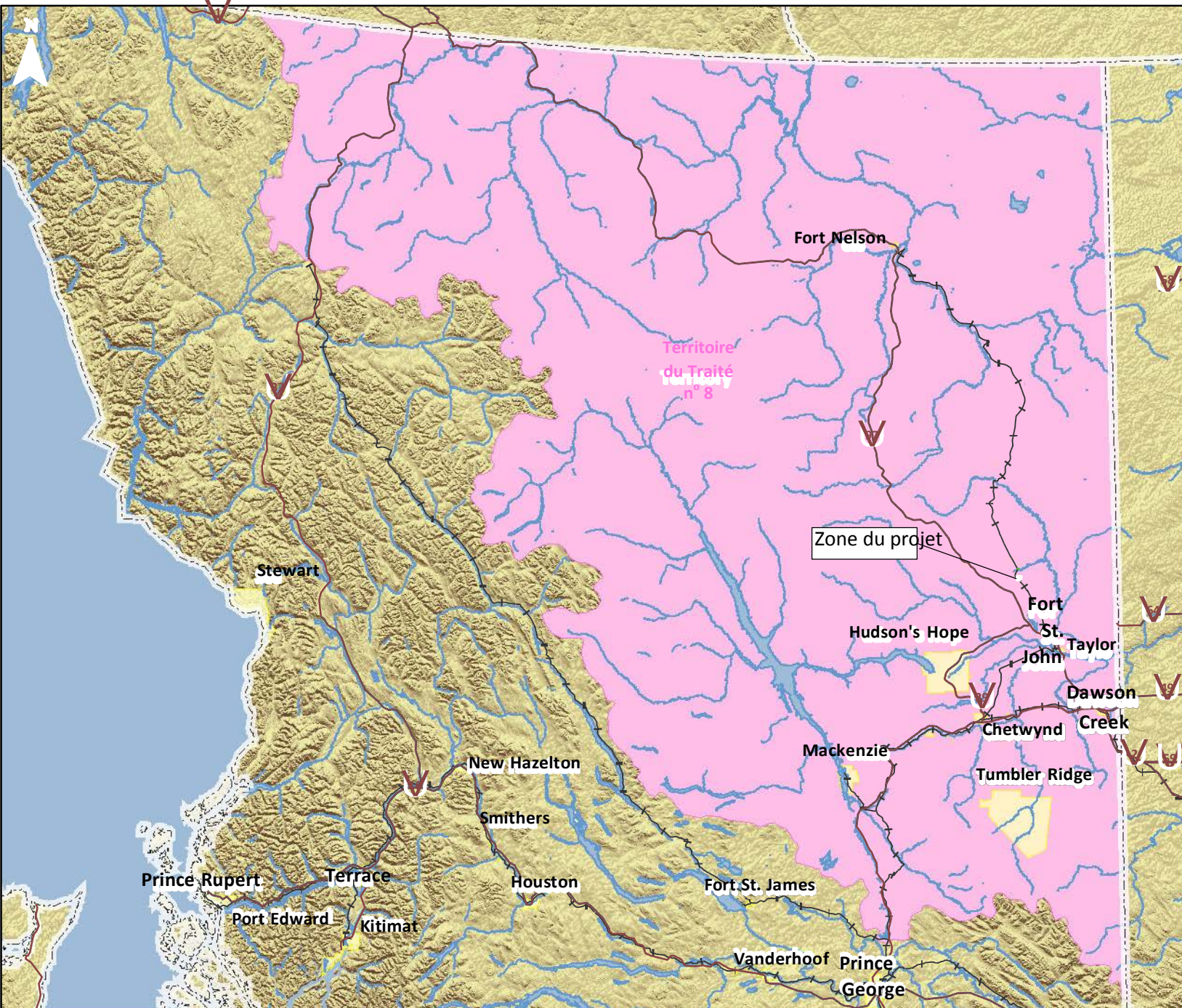
CH2MHILL.

Zone UTM 10 N

Exposition : TERA Environmental Consultants 2008 ; Routes et frontières provinciales : ESRI 2005 ; Chemins de fer : US/NIMA2006; Municipalités : IRS Inc. 2014; Hydrographie: IRS Inc. 2004; Territoire du traité : numérisé à partir d'une carte du gouv. de la C.-B. 2007.

Bien qu'aucun raisonnement ne permette de croire qu'il y a des erreurs associées aux données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit lui-même, les utilisateurs sont priés de noter qu'il est possible qu'il y ait des erreurs dans les données.

Cartographie par : WL Vérification par : HC





3.2 – Zonage des terres

L'emplacement légal des terres du site d'enfouissement est 08-088-20W6M. Le site d'enfouissement existant et le projet sont situés sur des terres privées. Le zonage de la propriété a été modifié d'usage public à production pétrolière et gazière afin de permettre la construction d'un site d'enfouissement sécuritaire. Il y a quatre principales activités relatives aux terres et aux ressources qui sont exercées dans un rayon de 5 km du site d'enfouissement : agriculture, foresterie, exploration et exploitation du pétrole et du gaz et piégeage.

3.3 – Plans d'utilisation de l'eau et des terres près du site du projet

Le projet se trouve dans la zone de l'étude sur la gestion des terres et des ressources de Fort Nelson, mais ne se trouve pas à l'intérieur d'une des zones de gestion des ressources désignées (zone protégée, zone de gestion spéciale, zone de gestion générale ou zone de développement accru des ressources). La zone de gestion des ressources la plus près est la zone de développement accru des ressources qui est à approximativement 100 km au nord-ouest du site d'enfouissement.

3.4 – Répercussions sur l'usage des terres autochtones à des fins traditionnelles

La zone du projet désigné n'aura pas accès, n'occupera pas, n'explorera ou ne développera pas les terres ou les ressources actuellement utilisées à des fins traditionnelles par les peuples autochtones de la région. L'évaluation archéologique effectuée en 2002 a jugé la zone comme ayant un faible potentiel archéologique. Le site d'enfouissement actuel est clôturé conformément au règlement provincial. Le projet est situé sur des terres privées et, une fois construit, il sera lui aussi clôturé conformément à la même norme que celle du site actuel.



4.0 Financement fédéral

4.1 – Soutien financier des autorités fédérales

Tervita ne s'attend pas à recevoir un soutien financier des autorités fédérales.

4.2 – Terres domaniales utilisées dans le cadre du projet désigné

Aucune terre fédérale ne sera utilisée aux fins du projet désigné.

4.3 – Permis, licences ou autres autorisations fédéraux requis

Aucun permis fédéral, aucune licence et aucune autorisation fédérale ne seront requis.



5.0 Effets environnementaux

5.1 – Milieu biologique et physique

Qualité de l'air/odeurs

Les émissions proviennent uniquement des excavatrices et des bouteurs utilisés pour traiter les déchets sur le site d'enfouissement. Aucun résident ou voisin n'habite près du site d'enfouissement. Tervita croit qu'il n'est pas nécessaire d'atténuer cette source pour le moment.

Pendant les périodes de faibles précipitations, le site d'enfouissement utilisera l'eau recueillie dans les systèmes de contrôle des eaux d'écoulement (bassins) pour arroser les routes à des fins de contrôle de la poussière. Puisqu'il n'y a pas de résidents ou de voisins près du site d'enfouissement, on ne prévoit pas la présence de préoccupations relatives à la poussière.

Avec la disposition proposée des déchets dans un site d'enfouissement, le carbone sera entreposé dans le remblai, ce qui produira un rejet négligeable de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Compte tenu du volume total de déchets à enfouir au cours de la durée de vie du projet et de la teneur en carbone prévue des déchets, il y aura une importante réduction nette du dioxyde de carbone rejeté dans l'atmosphère. Parce que l'on enfouit directement les matériaux, le carbone est emprisonné, ce qui réduit ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Mortalité d'animaux sauvages

Aucune perte ou modification importante des habitats ne se produira sur le site du projet (une grande partie du site était précédemment utilisée pour l'agriculture avant la construction du site d'enfouissement). Toute incidence éventuelle du projet proposé sur les ressources fauniques risque de se situer dans le coin nord-est de la propriété où il y a une petite zone boisée qui devra être défrichée. Avant l'enlèvement des arbres, une étude des incidences possibles sur la faune sera effectuée et des stratégies d'atténuation seront élaborées au besoin. L'étude sur la faune comprendra une étude sur les oiseaux afin de cerner les effets potentiels et conséquents sur les oiseaux migrateurs.

Étant donné que la zone du projet se trouve sur des terres principalement cultivées et adjacentes à l'empreinte du site d'enfouissement exploité actuellement, on prévoit peu d'incidence sur les habitats fauniques et sur l'efficacité des habitats. Tervita prendra en considération les moments où les animaux sont le plus vulnérables (saison de nidification ou d'envol des oisillons) avant toute activité d'enlèvement des arbres.

Pêches et eau de surface

Aucune voie n'existe entre l'emplacement du projet proposé et un habitat naturel du poisson. Le cours d'eau naturel le plus près où vivent des poissons est à plus de 1,2 km au nord de l'empreinte du projet et il n'existe aucun réseau de drainage défini ou permanent entre le projet proposé et le cours d'eau repéré. Des voies menant à l'eau de surface se



forment lorsque Tervita déverse l'eau recueillie et testée du réseau de contrôle de l'eau de surface. Tervita déverse l'eau de surface par rejet contrôlé vers le sol à proximité du bassin d'eau de surface à la limite nord du site d'enfouissement. Tervita prendra les mesures nécessaires pour ne pas déverser de l'eau dans des sols saturés afin de réduire le risque d'infiltration dans les plans d'eau de surface à proximité.

Les répercussions éventuelles du projet proposé sur les populations de poissons sont la perturbation ou la contamination des sources de nourriture dans les eaux en amont de l'habitat où vivent des poissons. Le risque de perturbation ou de contamination est faible en raison de la proximité des plans d'eau.

Il y a plusieurs plans d'eau de surface artificiels conçus pour gérer le ruissellement sur le site d'enfouissement. Le drainage saisonnier de l'eau de surface du projet proposé (fonte de la neige et pluie) sera contrôlé par des fossés, des bermes et des bassins. Le drainage de surface du site d'enfouissement s'écoule vers le nord-ouest jusqu'à un bassin d'eau de surface. Toute l'eau de surface à l'intérieur de l'empreinte du site est dirigée et contenue sur les lieux. Les systèmes artificiels de contrôle de l'eau de surface ne contiennent pas de poissons et ne sont pas jugés habitables.

Considérant les caractéristiques de l'environnement naturel décrit précédemment, ainsi que la portée des activités du projet et la conception du projet, on ne prévoit aucune incidence potentielle sur les ressources aquatiques dans la région.

Eaux souterraines

Les incidences potentielles sur les eaux souterraines du site d'enfouissement et dans les environs sont la contamination des eaux souterraines causée par les activités d'enfouissement. Le site d'enfouissement comporte des systèmes d'imperméabilisation, de détection de fuites et de collecte du lixiviat qui respectent ou dépassent toutes les exigences applicables.

Tervita maintient un programme de surveillance des eaux souterraines, qui échantillonne les puits d'eau souterraine et les points de collecte du lixiviat quatre fois par année (printemps, été, automne et hiver). Les objectifs du programme de surveillance des eaux souterraines sont de répondre aux exigences du permis MdE du site d'enfouissement, d'assurer une surveillance à long terme des conditions des eaux souterraines sur le site d'enfouissement et d'évaluer s'il y a des effets sur les eaux souterraines à cause des activités du site d'enfouissement.

Une surveillance régulière des eaux souterraines a été effectuée sur le site d'enfouissement avant et après sa mise en service. Un examen des données d'échantillonnage de détection de fuites indique que les systèmes de collecte et de confinement du lixiviat actuels fonctionnent adéquatement.

Sols

Les sols dans la région sont dominés par des luvisols gris orthique, gris foncé, gris gleyifié et gris foncé gleyifié. Les luvisols gris orthique ont un horizon Ae grisâtre mince, un horizon AB ou B4 transitionnel et un horizon Bt à pénétration lente. Le luvisol gris foncé est



semblable au profil orthique à l'exception de la présence d'un horizon Ah de plus de 5 cm d'épaisseur. L'horizon Bt dans ces sols ralentit la circulation de l'eau vers le bas, ce qui cause souvent une nappe d'eau suspendue durant le dégel du printemps ou après de longues précipitations. La couleur change habituellement peu des horizons A à B.

Végétation

L'empreinte du projet proposé sera principalement sur des terres cultivées. Il y a une petite zone boisée à l'est du site d'enfouissement; environ 0,016 km² de végétation sera enlevé. À la fermeture du site, des activités de remise en état seront effectuées et les cellules d'enfouissement recouvertes serontensemencées avec un mélange de graines régionales approuvé.

Une évaluation écologique a été effectuée et indique que la zone boisée contient de jeunes trembles, rosiers aciculaires et gesses jaunâtres. Une zone arbustive humide d'étude composée de saules, d'aulnes et de calamagrostide du Canada a été observée sur le côté est de la zone. Aucune espèce végétale envahissante ou rare n'a été répertoriée.

Terrain

La topographie du site est inclinée du sud-est au nord-ouest à approximativement 45 horizontal à 1 vertical (45:1). Environ 30 m de relief vertical est présent à l'intérieur des limites du site d'enfouissement proposé.

Bruit

Il y aura des bruits de véhicules pendant les phases de construction et d'exploitation du projet. La circulation de camions, l'équipement lourd, les signaux avertisseurs de recul et les systèmes de haut-parleurs sont des bruits typiques générés par les activités du site d'enfouissement. Ces sources de bruits peuvent augmenter temporairement pendant les périodes de construction. Cependant, durant les activités normales, les conditions sonores actuelles ne devraient pas s'accroître.

La génération de bruit se produira régulièrement durant les heures du jour où la circulation de véhicules est à son maximum; cependant, de tels bruits sont habituellement d'un volume qui ne serait normalement pas perçu à l'extérieur des limites du site d'enfouissement. Le voisin saisonnier le plus près est à environ 2,5 km de distance. On ne prévoit aucune répercussion importante relative au bruit en provenance du site d'enfouissement.

Répercussions socioéconomiques

Les retombées socioéconomiques découlant du projet seront positives à l'échelle régionale. Le site d'enfouissement et la collectivité continueront de profiter d'emplois réguliers à temps plein liés aux activités du site d'enfouissement, ainsi que d'un nombre accru d'emplois durant les phases de construction du projet.

Le site d'enfouissement fournit à l'industrie pétrolière et gazière une solution de gestion des déchets qui est à la fois écologique et économiquement viable dans le nord-est de la C.-B.



L'existence d'installations d'élimination concurrentes dans la région augmente la viabilité économique du pétrole et du gaz de la C.-B. au sein du marché nord-américain, favorise le développement menant à des redevances accrues pour la Couronne, et augmente les possibilités économiques et les occasions d'emploi dans la région s'étendant de Fort Nelson à Fort St. John.

Le site d'enfouissement continuera de fournir des emplois permanents et contractuels pendant les phases de construction, d'exploitation, d'entretien, d'agrandissement et de fermeture pendant la durée utile du site. Le site emploie actuellement 10 personnes pour gérer les activités quotidiennes. Au cours de l'ajout des nouvelles cellules d'enfouissement, on prévoit jusqu'à 20 employés supplémentaires sur place pendant les phases de construction.

Répercussions sur la culture et le patrimoine

On ne prévoit pas de répercussions à caractère culturel et patrimonial dans le cadre du projet. En 1963, les terres ont été achetées du ministère des Terres de la Couronne. Entre 1970 et 1972, la partie sud du bloc A, section 8 et le bloc B, section 7 ont été défrichés. L'évaluation archéologique effectuée en 2002 a jugé la zone comme ayant un faible potentiel archéologique.

5.2 – Répercussions éventuelles sur le poisson et l'habitat du poisson, les plantes aquatiques et les oiseaux migrateurs

Les sujets reliés au poisson, à l'habitat du poisson et aux plantes aquatiques préoccupent peu en raison de l'emplacement du développement proposé puisqu'aucun lien n'existe entre l'emplacement du projet proposé et les effets négatifs sur le poisson ou l'habitat naturel du poisson. Étant donné que la zone du projet se trouve sur des terres principalement cultivées et adjacentes à l'empreinte du site d'enfouissement actuellement exploité, on prévoit peu d'incidence sur les habitats fauniques et sur l'efficacité des habitats. Sur le côté est de l'empreinte proposée se trouve un bouquet de jeunes trembles et d'aulnes qui seront broyés (approximativement 0,016 km²). L'enlèvement des arbres réduira l'efficacité de l'habitat dans la zone immédiate; cependant, des mesures d'atténuation comme le moment auquel le broyage sera effectué seront examinées avant l'enlèvement des arbres.

Les terres du Peace Forest District entourant le projet pourraient constituer un habitat pour les espèces sauvages, y compris les mammifères, les oiseaux et les amphibiens. Les forêts boréales, y compris les bouquets de conifères, de feuillus et les forêts mixtes, pourraient constituer un habitat de nidification et d'alimentation (p. ex., oiseaux chanteurs et rapaces) en plus d'être un couvert thermique et sécuritaire pour les mammifères (p. ex., orignaux). Les zones humides de façon saisonnière et permanente pourraient constituer un habitat de nidification pour la sauvagine et les oiseaux de rivage, un habitat de reproduction pour les amphibiens et un habitat d'alimentation pour les mammifères. Le BC Conservation Data Centre a répertorié 47 espèces en péril qui pourraient être présentes dans le Peace Forest District (qui comprend la zone du projet), dont 42 espèces sur les listes provinciales bleue et rouge, 15 espèces inscrites comme menacées, en voie de disparition et préoccupantes à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et 20 espèces d'oiseaux migrateurs. On ne s'attend pas à ce que ces espèces soient à proximité du projet en raison des exigences de l'aire de répartition et de l'habitat des espèces. Des travaux récents sur le terrain ont



permis de repérer 4 espèces de mammifères, 23 espèces d'oiseaux (dont 21 sont migratrices et 19 qui ne sont pas en péril) et 1 espèce amphibienne dans la zone du projet. Comme le précise le tableau 5-1, trois espèces préoccupantes sur le plan de la conservation ont été observées : la paruline du Canada (figurant sur la liste bleue en C.-B., désignée menacée en vertu de la LEP [Annexe 1]), l'engoulevent d'Amérique (désigné menacé en vertu de la LEP [Annexe 1]) et le crapaud de l'Ouest (figurant sur la liste bleue en C.-B., désigné espèce préoccupante en vertu de la LEP [Annexe 1]). L'empreinte du projet est dominée par une prairie de fauche agricole qui a peu de chance de constituer un habitat de nidification ou de reproduction convenable. Cependant, les bruits liés à la construction seront probablement entendus sur plusieurs centaines de mètres avant de se dissiper à des niveaux inférieurs au bruit ambiant, ce qui causera probablement des perturbations sensorielles pour les oiseaux dans la partie boisée de l'empreinte du projet ou dans les habitats à proximité. Les perturbations sensorielles liées au bruit risquent d'entraîner l'abandon des nids ou d'interférer avec les rituels d'accouplement. Les mesures d'atténuation pourraient notamment inclure la restriction du défrichage en dehors des périodes d'envol des oisillons et la tenue d'études avant la construction pour les nids d'oiseaux migrateurs actifs dans l'empreinte du projet.



Tableau 5-1 : Espèces observées pendant les travaux effectués sur le terrain

Oiseaux		
Espèces	Espèce migratrice	Statut particulier
Paruline flamboyante	Oui	s.o.
Merle d'Amérique	Oui	s.o.
Paruline noir et blanc	Oui	s.o.
Mésange à tête noire	Non	s.o.
Paruline du Canada	Oui	LEP (espèce menacée)
Bruant familial	Oui	s.o.
Bruant des plaines	Oui	s.o.
Engoulevent d'Amérique	Oui	LEP (espèce menacée)
Roitelet à couronne dorée	Oui	s.o.
Grive solitaire	Oui	s.o.
Moineau domestique	Non	s.o.
Passerin azuré	Oui	s.o.
Busard Saint-Martin	Oui	s.o.
Sittelle à poitrine rousse	Oui	s.o.
<i>Viréo aux yeux rouges</i>	Oui	s.o.
<i>Roitelet à couronne rubis</i>	Oui	s.o.
<i>Bruant des prés</i>	Oui	s.o.
<i>Grive à dos olive</i>	Oui	s.o.
<i>Solitaire de Townsend</i>	Oui	s.o.
<i>Bruant à gorge blanche</i>	Oui	s.o.
<i>Paruline à calotte noire</i>	Oui	s.o.
<i>Troglodyte des forêts</i>	Oui	s.o.
<i>Paruline à croupion jaune</i>	Oui	s.o.
Mammifères		
<i>Espèces de cervidés</i>	s.o.	s.o.
<i>Wapiti</i>	s.o.	s.o.



<i>Orignal</i>	S.O.	S.O.
<i>Écureuil roux</i>	S.O.	S.O.
Amphibiens		
<i>Crapaud de l'Ouest</i>	S.O.	LEP (espèce préoccupante)

5.3 – Changements à l’environnement sur les terres domaniales, dans les provinces ou à l’extérieur du Canada

Aucun changement ne sera apporté à l’environnement sur les terres domaniales ou dans n’importe quelle autre province que la C.-B. Le BEE procède à l’examen du projet.

5.4 – Répercussions sur les peuples autochtones

Les effets environnementaux du projet seront contenus sur place et auront des répercussions minimales sur les peuples autochtones. Des consultations continues sous la forme de mises à jour sur le projet seront effectuées auprès des peuples autochtones au fur et à mesure que le projet progressera. Les effets environnementaux potentiels relatifs aux peuples autochtones ont été identifiés sous le régime de l’alinéa 5(1)c) de la *Loi canadienne sur l’évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012). Les effets environnementaux sur les peuples autochtones sont associés aux catégories suivantes :

- Conditions sanitaires;
- conditions socioéconomiques;
- patrimoine physique et culturel;
- usage actuel des terres et des ressources;
- historique/archéologique.

Effets sur la santé

La santé peut être affectée par l’air, l’eau de surface et les eaux souterraines. On prévoit limiter les répercussions sur ces voies à l’empreinte du site d’enfouissement.

La zone d’étude régionale pour la qualité de l’air englobera un rayon de 5,0 km s’étendant vers l’extérieur des limites de l’empreinte du projet proposé, y compris les travaux et les activités concrètes connexes. L’équipement lourd produira des émissions qui augmenteront durant la construction, mais qui demeureront identiques à ce qu’elles sont maintenant durant l’exploitation. La perception des odeurs et de la poussière de l’équipement de construction et de l’érosion éolienne peut affecter la qualité de vie; cependant, en raison de la nature des matériaux dans le site d’enfouissement, la génération de gaz d’enfouissement sera minimale. La poussière causée par la manutention de matériaux de construction et le nivellement peut affecter la végétation terrestre. Tervita limite l’impact de la poussière en arrosant les routes du site et les déchets, en revégétalisant les tas de terre et en limitant la limite de vitesse sur les lieux. La mise en œuvre des mesures ci-dessus limitera les impacts de la poussière aux limites de la propriété de Tervita.



Il est possible que l'eau de surface soit contaminée par le projet proposé en raison des eaux de ruissellement. Les eaux de ruissellement qui sont entrées en contact avec des déchets sera traité comme du lixiviat et seront séparées et traitées et éliminées adéquatement. Des bermes se trouvent autour des limites extérieures du site d'enfouissement afin de stopper l'écoulement de l'eau de surface propre et de limiter une contamination potentielle. Les fossés autour des limites intérieures du site d'enfouissement collectent l'eau de surface à l'intérieur de l'empreinte et dirigent l'eau vers un bassin d'eau de surface artificiel. L'eau de surface du bassin est testée en fonction des critères présentés dans le Règlement sur les déchets dangereux de la C.-B. avant d'être évacuée afin de s'assurer que des contaminants ne sont pas rejetés dans l'environnement. La quantité d'eau de surface ne devrait pas être préoccupante puisqu'aucun changement de la quantité d'eau de surface n'a été observé sur le site d'enfouissement existant. La construction et l'exploitation pourraient entraîner une contamination des eaux souterraines. La contamination des eaux souterraines pourrait affecter l'eau de surface, l'habitat aquatique ou l'eau potable en aval par la migration des lixiviats à travers le sol vers les eaux souterraines ou les aquifères. Le système d'imperméabilisation du site d'enfouissement est conçu pour empêcher la contamination des eaux souterraines. Le site Silverberry est construit selon les spécifications de site d'enfouissement sécuritaire présentées dans le Règlement sur les déchets dangereux de la C.-B. Le système d'imperméabilisation primaire en composite est constitué d'une membrane primaire en PEHD de 1,5 mm d'épaisseur avec une doublure d'argile compactée (DAC) de 0,6 m d'épaisseur immédiatement sous le PEHD. Cela repose sur un système de détection de fuites et sur une DAC secondaire de 0,6 m d'épaisseur. Les matériaux de la membrane peuvent varier d'une cellule à l'autre, mais il faut souligner qu'ils répondront aux exigences de conception du Règlement sur les déchets dangereux. Des renseignements provenant d'études du site et de collectes de données réalisées précédemment (programme de surveillance des eaux souterraines) seront fournis de façon régulière pour s'assurer que les eaux souterraines ne sont pas contaminées.

Répercussions socioéconomiques

Les répercussions socioéconomiques découlant du projet seront positives pour les collectivités autochtones de la région, puisque le site d'enfouissement et les collectivités continueront de bénéficier de possibilités d'emploi à temps plein pendant l'exploitation du site, ou pendant les travaux durant les phases de construction du projet.

Répercussions sur le patrimoine physique et culturel

Le patrimoine physique et culturel du projet proposé ne sera pas changé puisque l'empreinte du projet sera principalement sur des terres cultivées. Il y a une petite zone boisée à l'est du site d'enfouissement; environ 0,016 km² de végétation sera enlevé. Le projet sur les terres cultivées et l'enlèvement de la végétation ne modifieront pas le paysage de manière à ce que cela affecte le patrimoine physique et culturel ou les terres et les ressources utilisées actuellement à des fins traditionnelles. Tervita a entrepris des consultations avec des trappeurs autochtones locaux et il sera tenu compte de toute préoccupation.



Usage courant des terres et des ressources

Les terres actuelles de l’empreinte proposée appartiennent à Tervita et ne sont pas utilisées à des fins traditionnelles. Sauf pour la végétation sur les lieux (0,016 km²), l’empreinte proposée est cultivée et le foin est coupé annuellement.

Au cours de rencontres avec la collectivité, il a été confirmé oralement que le piégeage était pratiqué activement près de la zone du projet dans les années 70. Cependant, en raison des travaux de développement dans la région, la pratique active de piégeage par les Premières Nations locales a cessé dans la région depuis environ 30 ans.



6.0 Participation et consultation des groupes autochtones par le promoteur

6.1 – Liste des groupes autochtones susceptibles d’être intéressés/touchés par le projet désigné

Depuis juillet 2014, Tervita participe à des discussions préliminaires avec certaines Premières Nations et s’emploie à acquérir une compréhension des questions, des préoccupations et des intérêts rattachés aux activités de Tervita. Tervita continuera de consulter les Premières Nations concernées qui sont visées par le Traité n° 8 de la C.-B. Plus précisément, les collectivités des Premières Nations du Traité n° 8 identifiées par le BEE sont les suivantes :

- Premières Nations de Blueberry River (PNBR);
- Première Nation de Doig River (PNDR).

Bien qu’elles n’aient pas été nommées par le BEE, Tervita continuera de communiquer avec les autres Premières Nations du Traité n° 8 suivantes, de les informer et de leur fournir des avis :

- Première Nation de Halfway River (PNHR);
- Première Nation de West Moberly (PNWM);
- Première Nation de Sauteau (PNS);
- Premières Nations de Prophet River (PNPR);
- Bande indienne de McLeod Lake (BIML);
- Première Nation de Fort Nelson (PNFN).

Les terres sur lesquelles se trouve le projet n’ont pas été utilisées précédemment à des fins traditionnelles par des groupes ou des peuples autochtones, et ne le sont pas présentement. Une évaluation archéologique effectuée en 2002 a jugé la zone comme ayant un faible potentiel archéologique.

6.2 – Participation et consultation des groupes autochtones

Tervita a fourni des informations sur le projet au moyen de communications préalables à la consultation adressées à toutes les Premières Nations du Traité n° 8 concernées. Durant les discussions préliminaires, des questions ont été soulevées concernant les activités générales, le contrôle des odeurs, la qualité de l’eau de surface et des eaux souterraines, la gestion de la faune et l’augmentation de la circulation de camions durant la construction. On a répondu à toutes les questions au moyen de communications personnelles dans lesquelles les activités, les pratiques d’exploitation normalisées et les pratiques exemplaires de gestion ont été abordées. Tervita continuera de communiquer avec les différentes collectivités.

Il a été déterminé précédemment que la zone du projet ferait l’objet d’un examen de la part de la division de l’archéologie du ministère des Forêts, des Terres et des Ressources



naturelles de la C.-B. (*Heritage Conservation Act*). Une évaluation de l'incidence sur le plan archéologique a été effectuée et a révélé qu'aucune ressource archéologique n'a été trouvée sur l'empreinte du projet. Il est peu probable que le projet proposé affecte des sites archéologiques et historiques par des perturbations directes.

6.3 – Plan de consultation et de communication d'avis

Des séances de consultation et d'information seront menées à la satisfaction du BEE et du MdE. Des consultations seront effectuées auprès des PNDR et des PNBK conformément aux indications du BEE. Tervita répondra à toutes les préoccupations pertinentes auprès de ces Premières nations. Une description du projet a été donnée aux PNS, aux PNWM et aux PNPR. Tervita dépasse les exigences du BEE en mobilisant ces Premières nations afin d'assurer le maintien de relations positives au moyen de mises à jour régulières sur le projet.



7.0 Consultation auprès du public et d'autres intervenants

7.1 – Principaux commentaires, préoccupations et réponses exprimés à ce jour par les intervenants

Le plan de consultation publique utilisera un rayon de 3,2 km pour la consultation et un rayon de 5 km pour la communication d'avis afin d'identifier les principaux groupes d'intervenants et les élus municipaux locaux. Le groupe d'intervenants, les méthodes et les dates visées par les activités de consultation et de communication d'avis figurent dans le tableau 7-1. Les consultations du public à ce jour n'ont pas soulevé de préoccupations. Puisque les consultations sont en cours, toute nouvelle information sera enregistrée, mise à jour et communiquée.

Tableau 7-1 : Calendrier de la consultation publique

Phase	Intervenants	Activités
1) Consultation initiale 1 ^{er} juillet 2015 – en cours	<ul style="list-style-type: none">• Autorités municipales• Résidence, occupants et propriétaires fonciers (3,2 km)• Résidence, occupants et propriétaires fonciers (5 km)• Industrie• Organismes de réglementation• Grand public local	<ul style="list-style-type: none">• Présenter la modification• Partager les dessins de conception et la documentation relative à la modification• Demander l'avis des intervenants• Effectuer des visites du site• Cerner les effets négatifs potentiels et élaborer des mesures pour les éviter, les réduire, les atténuer ou les gérer



Tableau 7-1 : Calendrier de la consultation publique (suite)

Phase	Intervenants	Activités
<p>2) Consultation durant le processus de modification</p> <p>6 août 2015 au 31 juillet 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités municipales • Résidence, occupants et propriétaires fonciers (3,2 km) • Résidence, occupants et propriétaires fonciers (5 km) • Industrie • Organismes de réglementation • Grand public local 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage continu de l'information et mises à jour sur la modification pour tous les intervenants • Discuter des protocoles de consultation des intervenants et les parties intéressées • Assemblées portes ouvertes et séances de partage d'information avec les intervenants publics et les parties intéressées • Cerner les effets négatifs potentiels et élaborer des mesures pour les éviter, les réduire, les atténuer ou les gérer
<p>3) Consultation après la modification</p> <p>31 juillet 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités municipales • Résidence, occupants et propriétaires fonciers (3,2 km) • Résidence, occupants et propriétaires fonciers (5 km) • Industrie • Organismes de réglementation • Grand public local 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser et évaluer les stratégies d'atténuation • Communication et participation continues des intervenants • Cerner les effets négatifs potentiels et élaborer des mesures pour les éviter, les réduire, les atténuer ou les gérer

